

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – Tunis Re
Siège social: Avenue Mohamed V – B.P 29 -1073 Tunis.

La Société Tunisienne de Réassurance -Tunis Re- publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 05 juin 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil)

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE

ACTIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	31/12/2011		31/12/2010	
		MONTANT BRUT	AMORT & PROV	MONTANT NET	NET
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	376 003	305 287	70 717	138 346
AC12 Logiciels	(I-1)	376 003	305 287	70 717	138 346
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	1 562 442	1 098 762	463 680	519 315
AC21 Installations techniques & machines (invest en informatique)	(II-1)	1 184 766	781 931	402 835	425 818
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	377 676	316 831	60 845	93 496
AC3 PLACEMENTS	(III)	170 678 857	641 160	170 037 697	148 106 113
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	7 752 530	446 936	7 305 594	3 552 548
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		780 186	446 936	333 250	349 505
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		6 972 344		6 972 344	3 203 043
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	97 634 177	194 224	97 439 953	90 985 365
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des fonds communs de placements		24 981 158	193 334	24 787 824	22 701 741
AC332 Obligations & autres titres à revenus fixes		54 856 300		54 856 300	54 414 800
AC334 Autres prêts		566 738	890	565 848	448 283
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers Takaful		900 000		900 000	900 120
AC336 Autres		16 329 981		16 329 981	12 520 421
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	65 292 150		65 292 150	53 568 200
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes non Takaful		65 248 239		65 248 239	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes Takaful		43 910		43 910	
S/total		172 617 302	2 045 209	170 572 094	148 763 774
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECH.	(V)	96 929 572		96 929 572	84 725 137
AC510 Provision pour primes non acquises	(V-1)	37 543 821		37 543 821	38 156 286
AC510 Provision pour primes non acquises non Takaful		37 503 543		37 503 543	
AC510 Provision pour primes non acquises Takaful		40 278		40 278	
AC531 Provision pour sinistres	(V-2)	59 385 751		59 385 751	46 568 851
AC531 Provision pour sinistres non Takaful		59 377 597		59 377 597	
AC531 Provision pour sinistres Takaful		8 154		8 154	
AC6 CREANCES	(VI)	78 081 227	1 809 564	76 271 662	78 089 521
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	36 981 833	848 551	36 133 282	38 807 692
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation non Takaful		36 673 479	848 551	35 824 928	
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation Takaful		308 354		308 354	
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(VI-2)	34 643 380	941 269	33 702 111	9 961 238
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession non Takaful		34 643 380	941 269	33 702 111	
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession Takaful					
AC63 Autres créances	(VI-3)	6 456 015	19 744	6 436 271	29 320 591
AC631 Personnel		8 870		8 870	12 702
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques		4 275 505		4 275 505	3 507 884
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques non Takaful		4 266 250		4 266 250	
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collect. Publiques Takaful		9 255		9 255	
AC633 Débiteurs divers		1 426 597	19 744	1 406 852	1 051 209
AC634 FGIC Débiteurs					
AC635 FPC		745 043		745 043	24 748 796
S/total		175 010 799	1 809 564	173 201 235	162 814 657
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS	(VII)	40 010 875		40 010 875	43 349 461
AC71 Avoir en banques, TGT, chèques & caisse	(VII-1)	4 714 260		4 714 260	6 450 868
AC71 Avoir en banques, TGT, chèques & caisse non Takaful		4 457 748		4 457 748	
AC71 Avoir en banques, TGT, chèques & caisse Takaful		256 512		256 512	
AC72 Charges reportées	(VII-2)	9 684 194		9 684 194	9 477 694
AC721 Frais d'acquisition reportés		9 349 497		9 349 497	8 915 784
AC721 Frais d'acquisition reportés non Takaful		9 271 553		9 271 553	
AC721 Frais d'acquisition reportés Takaful		77 945		77 945	
AC722 Autres charges à répartir		334 697		334 697	561 910
AC722 Autres charges à répartir non Takaful		334 697		334 697	
AC722 Autres charges à répartir Takaful					
AC73 Comptes de régularisation actif	(VII-3)	20 901 837		20 901 837	22 233 755
AC731 Intérêts acquis & non échus		1 776 434		1 776 434	1 823 718
AC731 Intérêts acquis & non échus non Takaful		1 776 138		1 776 138	1 823 718
AC731 Intérêts acquis & non échus Takaful		296		296	
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		18 288 679		18 288 679	19 037 635
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation non Takaful		18 196 676		18 196 676	
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation Takaful		92 002		92 002	
AC7321 Estimations d'éléments techniques-Rétrocession					373 395
AC733 Autres comptes de régularisation		836 724		836 724	999 007
AC733 Autres comptes de régularisation non Takaful		705 885		705 885	
AC733 Autres comptes de régularisation Takaful		130 839		130 839	
AC74 Ecarts de conversion	(VII-4)	4 710 585		4 710 585	5 187 143
S/total		40 010 875		40 010 875	43 349 461
TOTAL DES ACTIFS		387 638 977	3 854 772	383 784 205	354 927 893

(*) Le CMF a invité la société à compléter les notes aux états financiers conformément aux dispositions du système comptables des entreprises.

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE**

CAPITAUX PROPRES & PASSIF DU BILAN (en dinars)	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
CAPITAUX PROPRES & PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES	(I)	65 917 081	64 975 332
CP1 Capital social	(I-1)	45 000 000	45 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	15 103 595	14 461 927
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	-269 568	
CP5 Résultats reportés	(I-5)	6 083 054	5 513 405
CP5 Résultats reportés non Takaful		5 082 920	
CP5 Résultats reportés Takaful		1 000 133	
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		65 917 081	64 975 332
RESULTAT DE L'EXERCICE	(I-4)	2 661 188	4 758 231
RESULTAT DE L'EXERCICE NON TAKAFUL		2 513 118	4 758 231
RESULTAT DE L'EXERCICE TAKAFUL		148 070	
Total capitaux propres avant affectation		68 578 270	69 733 563
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	1 485 167	3 877 727
PA22 Provisions pour litiges	(II-1)	365 799	1 829 735
PA23 Provisions pour pertes & charges	(II-2)	619 368	2 047 992
PA24 Autres Provisions pour risques	(II-3)	500 000	
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS	(III)	168 065 648	153 210 947
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	51 854 604	53 338 080
PA310 Provisions pour primes non acquises non Takaful		51 589 176	
PA310 Provisions pour primes non acquises Takaful		265 428	
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	115 308 469	99 409 794
PA331 Provisions pour sinistres non Takaful		115 149 979	
PA331 Provisions pour sinistres Takaful		158 490	
PA331 Provisions pour risques d'exigibilité	(III-3)	902 575	463 073
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires	(V)	54 316 672	37 897 160
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires non Takaful		54 294 400	
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires Takaful		22 272	
PA6 AUTRES DETTES	(VI)	78 535 164	80 688 015
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation	(VI-1)	45 505 778	31 363 922
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation non Takaful		45 393 792	
PA621 Dettes nées des opérations d'acceptation Takaful		111 985	
PA622 Dettes nées des opérations de récession	(VI-2)	28 740 730	22 628 498
PA622 Dettes nées des opérations de récession non Takaful		28 658 775	
PA622 Dettes nées des opérations de récession Takaful		81 956	
PA63 Dettes diverses	(VI-3)	4 288 655	26 695 595
PA632 Personnel		840 536	429 230
PA632 Personnel non Takaful		840 536	
PA632 Personnel Takaful			
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques		412 026	213 711
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques non Takaful		409 021	
PA633 Etat organismes de sécurité sociale collectivités publiques Takaful		3 005	
PA634 Crédoeurs divers		2 286 207	1 299 014
PA634 Crédoeurs divers non Takaful		2 255 630	
PA634 Crédoeurs divers Takaful		30 577	
PA635 FGIC Crédoeurs		4 844	4 844
PA636 FPC		745 043	24 748 796
PA7 AUTRES PASSIFS	(VII)	12 803 284	9 520 480
PA71 Comptes de régularisation passif	(VII-1)	8 712 068	6 381 329
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		6 441 589	5 891 718
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs non Takaful		6 430 311	
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs Takaful		11 278	
PA711 Estimation d'éléments techniques		1 658 934	
PA711 Estimation d'éléments techniques non Takaful		1 635 785	
PA711 Estimation d'éléments techniques Takaful		23 149	
PA712 Autres comptes de régularisation passif		611 544	489 611
PA712 Autres comptes de régularisation passif non Takaful		600 344	
PA712 Autres comptes de régularisation passif Takaful		11 200	
PA72 Ecart de conversion	(VII-2)	4 091 216	3 139 151
Total passif		315 205 935	285 194 330
Total des capitaux propres & passif		383 784 205	354 927 893

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2011			31/12/2010
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	68 841 465	36 323 565	32 517 900	30 830 378
PRNV1 PRIMES ACQUISES NON TAKAFUL		68 302 050	36 202 820	32 099 230	
PRNV1 PRIMES ACQUISES TAKAFUL		539 415	120 744	418 671	
PRNV11 Primes	(I-1)	67 563 672	35 711 099	31 852 572	32 364 310
PRNV11 Primes non Takaful		66 806 461	35 550 077	31 256 384	
PRNV11 Primes Takaful		757 211	161 022	596 189	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	1 277 793	612 465	665 328	-1 533 932
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		1 495 589	652 743	842 846	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-217 796	-40 278	-177 518	
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT		1 411 527		1 411 527	1 099 753
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		1 411 069		1 411 069	
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		458		458	
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES					
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	51 884 106	31 010 465	20 873 641	17 481 456
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES NON TAKAFUL		51 700 236	31 002 310	20 697 926	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES TAKAFUL		183 870	8 154	175 716	
CHNV 11 Sinistres payés	(II-1)	35 617 111	18 201 718	17 415 393	10 548 319
CHNV 11 Sinistres payés non Takaful		35 591 731	18 193 564	17 398 167	
CHNV 11 Sinistres payés Takaful		25 380	8 154	17 226	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	16 266 995	12 808 746	3 458 249	6 933 137
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		16 108 505	12 808 746	3 299 759	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful		158 490	0	158 490	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	19 185 594	4 672 157	14 513 437	12 255 522
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION NON TAKAFUL		18 955 814	4 649 790	14 306 024	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION TAKAFUL		229 780	22 367	207 413	
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	14 358 204	0	14 358 204	12 977 230
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		14 165 607		14 165 607	
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		192 597		192 597	
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	4 827 390	0	4 827 390	3 716 110
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		4 790 207		4 790 207	
CHNV42 Frais d'administration Takaful		37 183		37 183	
CHNV 44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-4)		4 672 157	-4 672 157	-4 437 818
CHNV 44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful			4 649 790	-4 649 790	
CHNV 44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful			22 367	-22 367	
RTNV Résultat technique		-816 709	640 944	-1 457 652	2 193 148
RTNV Résultat technique non Takaful		-942 932	550 720	-1 493 652	
RTNV Résultat technique Takaful		126 223	90 223	36 000	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE (en dinars)	NOTES	31/12/2011			31/12/2010
		ACCEPTATION	RETROCESSION	NETS	NETS
PRNV1 PRIMES ACQUISES	(I)	3 162 062	10 000	3 152 062	2 614 610
PRNV1 PRIMES ACQUISES NON TAKAFUL		3 114 430	10 000	3 104 430	
PRNV1 PRIMES ACQUISES TAKAFUL		47 632		47 632	
PRNV11 Primes	(I-1)	2 956 379	10 000	2 946 378	3 457 600
PRNV11 Primes non Takaful		2 861 114	10 000	2 851 114	
PRNV11 Primes Takaful		95 265		95 265	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	205 683		205 683	-842 990
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises non Takaful		253 316		253 316	
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises Takaful		-47 633		-47 633	
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT					
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL					
PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL					
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES					
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(II)	1 166 581		1 166 581	1 975 673
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES NON TAKAFUL		1 066 910		1 066 910	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES TAKAFUL		99 671		99 671	
CHNV 11 Sinistres payés	(II-1)	1 534 901		1 534 901	918 877
CHNV 11 Sinistres payés non Takaful		1 435 230		1 435 230	
CHNV 11 Sinistres payés Takaful		99 671		99 671	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(II-2)	-368 320		-368 320	1 056 796
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres non Takaful		-368 320		-368 320	
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres Takaful					
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(III)	2 024 377		2 024 377	919 377
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION NON TAKAFUL		2 013 983		2 013 983	
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION TAKAFUL		10 394		10 394	
CHNV41 Frais d'acquisition	(III-1)	1 843 913		1 843 913	780 293
CHNV41 Frais d'acquisition non Takaful		1 838 197		1 838 197	780 293
CHNV41 Frais d'acquisition Takaful		5 716		5 716	
CHNV42 Frais d'administration	(III-2)	180 464		180 464	139 084
CHNV42 Frais d'administration non Takaful		175 786		175 786	139 084
CHNV42 Frais d'administration Takaful		4 678		4 678	
CHNV 44 Commissions reçues des rétrocessionnaires	(III-4)				
CHNV 44 Commissions reçues des rétrocessionnaires non Takaful					
CHNV 44 Commissions reçues des rétrocessionnaires Takaful					
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT					
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		39 435			19 719
CHV12 PRODUITS DE PLAC. ALLOUES, TRANS. DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL					
RTNV Résultat technique		10 539	10 000	539	-260 721
RTNV Résultat technique non Takaful		72 972	10 000	62 972	
RTNV Résultat technique Takaful		-62 433		-62 433	

SOCIETE TUNIS DE REASSUARNC
TUNIS RE

ETAT DE RESULTAT (en dinars)	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
RTNV RESULTAT TECHNIQUE		-1 457 112	1 932 427
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON TAKAFUL		-1 430 680	
RTNV RESULTAT TECHNIQUE TAKAFUL		-26 432	
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	5 678 895	5 770 483
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	5 028 916	4 665 545
PRNT11 Revenus des placements non Takaful		4 981 387	
PRNT11 Revenus des placements Takaful		47 529	
S/Total 1		5 028 916	4 665 545
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-3)		267 950
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-4)	649 979	836 988
S/Total		649 979	1 104 938
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT	(II)	-1 450 962	-1 119 472
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON TAKAFUL		-1 450 504	-1 119 472
PRNT3 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT TAKAFUL		-458	
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	1 577 544	1 050 440
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'act	(III-1)	1 125 111	831 670
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	439 502	217 733
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	12 931	1 038
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(V)	7 359 384	5 789 756
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		7 228 551	
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES TAKAFUL		130 833	
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(VI)	5 888 115	5 965 608
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES NON TAKAFUL		5 887 820	
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES TAKAFUL		295	
Résultat provenant des activités ordinaires		2 664 546	5 357 146
Résultat provenant des activités ordinaires non Takaful		2 513 368	
Résultat provenant des activités ordinaires Takaful		151 175	
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES	(VII)	3 355	598 916
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES NON TAKAFUL		250	
CHNT4 IMPOTS SUR LES SOCIETES TAKAFUL		3 105	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		2 661 188	4 758 231
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts non Takaful		2 513 118	
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts Takaful		148 070	
Résultat net d'exercice		2 661 188	4 758 231
Résultat net d'exercice non Takaful		2 513 118	
Résultat net d'exercice Takaful		148 070	
EFFET DES MODIFICATIONS COMPTABLES (NETS D'IMPOTS)			
CHNT6/PRNT15 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
Résultat net d'exercice après modifications comptables		2 661 188	4 758 231
Résultat net d'exercice après modifications comptables non Takaful		2 513 118	
Résultat net d'exercice après modifications comptables Takaful		148 070	

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES (en dinars)

	2011	2010
HB1 - ENGAGEMENTS RECUS		
HB2 - ENGAGEMENTS DONNES	34 621	34 121
HB21 - AVALS, CAUTIONS & GARANTIES DE CREDITS DONNES	34 621	34 121
- DEPOT EN CAUTION	500	500
- DEPOT AUPRES DU TRESOR	34 121	33 621
HB22 - TITRES & ACTIFS ACQUIS AVEC ENGAGEMENT DE REVENTE		
HB23 - AUTRES ENGAGEMENTS SUR TITRES, ACTIFS OU REVENUS		
HB24 - AUTRES ENGAGEMENTS DONNES		
HB3 - VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET DES RETROCESSIONNAIRES		
PRODUITS DES PLAC. ALLOUES, TRANS. A L'ETAT DE RESULTAT TECH.		
HB4 - VALEURS REMISES PAR LES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU DE SUBSTITUTION		
HB5 - VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
HB6 - AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

**SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
TUNIS RE**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (en dinars)	NOTES	31/12/2011	31/12/2010
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	NOTES X		
* Encaissements des cédantes	X-1	42 329 510	35 956 408
* Encaissements des cédantes non Takaful		42 110 448	
* Encaissements des cédantes Takaful		219 062	
* Versements aux cédantes	X-2	- 16 950 939	- 54 173 807
* Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	13 649 371	46 996 753
* Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 27 237 242	- 21 915 519
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	63 061 326	73 306 486
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	- 60 178 903	- 96 301 763
* Produits financiers reçus	X-7	3 027 813	2 760 411
* Produits financiers reçus non Takaful	X-7	2 982 936	
* Produits financiers reçus Takaful	X-7	44 877	
* Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	11 245 104	29 713 532
* Encaissements des fournisseurs & du personnel non Takaful		11 241 126	
* Encaissements des fournisseurs & du personnel Takaful		3 978	
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 15 134 790	- 33 877 644
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel non Takaful		- 15 132 769	
* Décaissements aux fournisseurs & au personnel Takaful		- 2 021	
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 1 050 880	- 1 165 656
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes non Takaful		- 1 041 497	
* Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes Takaful		- 9 383	
Flux provenant de l'exploitation		12 760 368	- 18 700 800
Flux provenant de l'exploitation non Takaful		12 503 856	
Flux provenant de l'exploitation Takaful		256 512	
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	NOTES XI		
* Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	30 163	455 356
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 3 075 462	- 1 798 558
* Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	2 308 506	1 749 200
* Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	340 588	224 903
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	- 10 924 734	- 4 459 383
* Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 2 774	- 110 784
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 11 323 712	- 3 939 267
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	NOTE XII		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	14 000 000
* Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	- 4 000	- 491 920
* Dividendes & autres distributions	XII-3	- 3 378 769	- 2 799 675
Flux provenant des activités de financements		- 3 382 769	10 708 405
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE	NOTE XIII	212 448	628 166
* Incidence des variations des taux de change sur les liquidités	XIII-1	212 448	628 166
VARIATION DE TRESORERIE	NOTE XIV-XV	- 1 733 666	- 11 303 496
VARIATION DE TRESORERIE NON TAKAFUL		- 1 990 178	
VARIATION DE TRESORERIE TAKAFUL		256 512	
Trésorerie au début de l'exercice		6 381 138	17 684 634
Trésorerie à la clôture de l'exercice		4 647 472	6 381 138
Trésorerie à la clôture de l'exercice non Takaful		4 390 960	-
Trésorerie à la clôture de l'exercice Takaful		256 512	-

NOTES AUX ETATS FINANCIERS (montants exprimés en dinars)

1-PRESENTATION DE Tunis Re

1-1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 45.000.000 dinars dont le siège social, rue Borgine (ex 8006) n° 7 Montplaisir (1) 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1-2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A coté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

- l'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance ou de réassurance, de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de réassurance ou de rétrocession, de tous risques et sinistres et de toutes indemnisations ;
- La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'il soit, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes les opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la société, favoriser ou développer ses intérêts.

Activité Retakaful

Compte tenu des perspectives de croissance que présente la finance islamique, Tunis Re a lancé depuis le 1er janvier 2011 une structure Retakaful ayant pour objectif le développement et la diversification de son portefeuille au niveau national et international. Comme autorisé par le conseil d'administration du 11 novembre 2010, le contrôle shariatique de cette structure est assuré par un shariaa supervisor. TUNIS RE compte intégrer ces opérations parmi son objet social en modifiant ses statuts au cours de la prochaine assemblée extraordinaire qui se tiendra le 05 juin 2012.

Le modèle choisi et le modèle Wakala qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- Un contrat d'agent Wakala sous lequel le souscripteur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les assurés acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des assurés.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 900 mille dinars placé selon les règles de la Shariaa.

1-3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1-4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2011 se présente par catégorie comme suit, Président Directeur Général non compris :

Catégorie I	54
Catégorie II	15
Catégorie III	6
Catégorie IV	4
Catégorie V	1
Total	80

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 3.436.012 dinars.

1-5 Autres informations

Tunis Ré gère pour le compte de l'Etat le Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et le Fonds de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires et ce du 17 décembre 2010 au 28 février 2011.

3-LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2011:

Au cours de l'exercice 2011, le secteur des assurances a connu les sinistres importants suivants :

- ✓ « SOCIETE SLAMA » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 2 MDT, la charge brute de Tunis Re étant de 0,605 MDT. La rétention nette est de 0,197 MDT ;
- ✓ « ENOVE - SOTUPILE » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 5 MDT , la charge brute de Tunis Re étant de 0,896 MDT. La rétention nette est de 0,500 MDT ;
- ✓ « STE SUPER MOUSSE » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 5,6 MDT MDT , la charge brute de Tunis Re étant de 1,068 MDT. La rétention nette est de 0,500 MDT ;
- ✓ « CPG » touchant la branche Incendie, évalué à 100% à 5,010 MDT MDT , la charge brute de Tunis Re étant de 1,063 MDT. La rétention nette est de 0,114 MDT ;
- ✓ « STE MAOA » Décembre 2011 touchant la branche Transport Corps, évalué à 100% à 2,998 MDT , la charge brute de Tunis Re étant de 1,499 MDT. La rétention nette est de 0,500 MDT ;

Par ailleurs les sinistres « Grèves, émeutes et Mouvements Populaires » touchant principalement la branche Incendie et survenus au cours du premier trimestre 2011 ont affectés les exercices comptables 2010 et 2011 avec une charge brute pour Tunis Re évaluée à 43,593 MDT et une charge nette après rétrocession de 6,274 MDT soit une récupération globale de 86%;

Par exercice comptable, les sinistres « Grèves, émeutes et Mouvements Populaires » sont défalqués comme suit :

- Exercice 2011 : la charge brute de Tunis Re est de 27,793 MDT et la rétention nette est de 4,556 MDT soit un taux de récupération de 84% ;
- Exercice 2010 : la charge brute de Tunis Re est de 15,799 MDT et la rétention nette est de 1,718 MDT soit un taux de récupération de 89% .

4-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

4-1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 sont établis conformément aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996 et aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000 d'une part, et les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance d'autre part.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2011, la société a procédé à :

- la présentation du résultat technique par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'intégration des fonds de péréquation de change
- L'affectation des produits de placement alloués , transférés de l'état de résultat. .

En vue d'assurer la comparabilité, les états financiers de l'exercice 2010, ont été retraités dans ce sens.

4-2 les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2011 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2011 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée «Provision de blanchiment».
- La provision de primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».
- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% de leur montant.
- Toutes les opérations réalisées par Tunis Re sont comptabilisées dans la monnaie d'origine dans laquelle elles sont traitées. La conversion en dinar tunisien des opérations en devises s'applique sur la base des cours retenus pour l'exercice 2011. De ce fait, seules les différences de change définitives dégagées de l'imputation des règlements sont intégrées dans l'état de résultat sous les rubriques « Autres produits non techniques » ou « Autres charges non techniques ».
- Les cours de change retenus pour l'exercice 2011 sont calculés sur la base des cours moyens du mois de décembre 2011 publiés par la Banque Centrale de Tunisie. Toutefois, les cours des devises non publiés par la BCT sont calculés sur la base des derniers cours publiés par la NATIXIS BANQUE dans son bulletin du mois de Janvier 2012.

4-3- Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2011 :

4-3-1 POSTES DU BILAN

4-3-1-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, ils sont amortis sur 3 ans.

4-3-1-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan du 31/12/2011 à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport	20%
Aménagements et Installations	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Matériel électrique et électronique	12,5%
Matériel informatique	15%
Matériel de rayonnage	5%

4-3-1-3 Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

- Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.
Une expertise d'évaluation de ces immobilisations a fait ressortir des plus values latentes non comptabilisées de 4,432MDT.
- L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- ❖ Participations ;
- ❖ Actions cotées ;
- ❖ Emprunts obligataires
- ❖ Parts d'OPCVM ;
- ❖ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ;
- ❖ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ❖ Cautionnements ;
- ❖ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement.

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2011 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur d'usage correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements à la clôture de l'exercice a dégagé des plus values non comptabilisées de 5,726 MDT et des moins values provisionnées de 1,096 MDT au titre des actions cotées.

EN MDT

	Plus value	Moins value
Participations	4,224	0,193
Actions (actions cotées)	0,298	0,855
OPCVM	1,204	0,047
Total	5,726	1,096

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2011.

Les intérêts sur ces dépôts sont comptabilisés dans le compte de résultat technique vie et non vie et ceux découlant des opérations de rétrocession sont portés au compte « autres charges techniques ».

4-3-1-4 Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2011 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2011, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2011 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2011 ;
- ✓ Les provisions pour risque d'exigibilité : il s'agit des moins values calculées sur les valeurs des placements.

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des

caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.

Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.

Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

4.3.1.5 Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31 décembre 2011, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2011 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 4.710.585 dinars et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 4.091.216 dinars.

4-3-2 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

4-3-2-1 Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués des primes acceptées augmentées ou diminuées des variations des provisions pour primes non acquises.

4-3-2-2 Les charges techniques

Les charges de Tunis-Re sont ventilées en charges techniques et en charges non techniques.

Les charges techniques comprennent des charges liées directement à l'opération technique et appelées charges d'acquisition que l'on verse aux cédantes et des charges d'administration initialement enregistrées par nature.

Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques ;

Les charges techniques liées directement à l'opération technique concernent :

- Les charges d'acquisition constituées de commission, de sur commission, de courtage et d'autres charges accessoires ;
- Les sinistres ;
- Les provisions techniques ;

- Les participations aux pertes ;
- Les charges d'administration qui correspondent à la quote-part des charges par nature, y compris les dotations aux amortissements et aux provisions, destinées à l'activité Technique.

La détermination de ces charges et leur imputation s'effectue en 3 séquences :

1^{ère} Séquence :

Traitement des charges directement affectées aux centres de travail.

2^{ème} Séquence :

Répartition des charges de chaque centre de travail entre les centres de travail de l'activité technique et les autres centres de travail en utilisant une clé de répartition choisie en fonction de la nature d'activité de chaque centre de travail.

3^{ème} Séquence :

Répartition des charges par nature destinées à l'activité technique entre les catégories d'assurance sur la base des primes acceptées de chaque catégorie.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LES CLES DE REPARTITION

CENTRES DE TRAVAIL	CLE DE REPARTITION
<ul style="list-style-type: none"> • Direction Générale <ul style="list-style-type: none"> + Bureau d'Ordre Central + Direction des Fonds. + Direction Audit Interne et Organisation + ERM et Window Tunis Re Takaful • Département Développement et Production <ul style="list-style-type: none"> + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques • Département Rétrocession et Gestion Technique <ul style="list-style-type: none"> + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes: souscriptions conventionnelles • Département Support Fonctionnel <ul style="list-style-type: none"> + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion 	Effectif Effectif Effectif Effectif Primes acceptées Primes acceptées Primes acceptées Effectif Comptes Comptes Comptes Effectif Effectif Effectif Effectif

Les charges techniques liées directement aux opérations d'acceptation et de rétrocession (les charges sinistres et les charges d'acquisition) sont enregistrées directement dans les catégories correspondantes. Les charges d'administration sont enregistrées dans les comptes de charges par nature puis allouées en charges techniques et en charges non techniques selon la méthode suivante :

- Allocation des frais de personnel propres à chaque Direction ;
- Répartition des autres charges sur les centres de travail en utilisant comme clé de répartition l'effectif ;
- Répartition du total des charges des directions communes entre les directions techniques en utilisant comme clé de répartition l'effectif de chaque Direction ;
- Répartition des charges de la gestion technique et de rétrocession entre les catégories d'assurance en utilisant comme clé de répartition le nombre de comptes techniques traités dans chaque catégorie ;

- Répartition des charges des directions de souscription entre les catégories en utilisant comme clé de répartition les primes acceptées.

Pour la détermination des frais d'administration liés à l'activité retakaful, il a été retenu outre les frais imputés directement, 20% de la totalité des frais d'administration employés des charges.

4-3-3 LES COMPTES DE L'ETAT DE RESULTAT

- Les intérêts sur dépôts des cédantes sont imputés directement au compte de résultat technique respectivement en vie et non vie. Ces montants sont venus en déduction dans les compte de résultat.
- Les produits et les charges des placements ne sont pas retenus comme des éléments techniques ;
- Une partie des charges par nature est imputée en charges non techniques. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion des FONDS DE GARANTIE de l'Etat ;
- Les autres produits et les autres charges non techniques comprennent les différences de change et les provisions sur les éléments d'actif ;
- Les gains et les pertes extraordinaires dégagés des cessions d'éléments d'actif.

4-3-4 HORS BILAN

Aucun engagement reçu ou donné au cours de l'exercice 2011.

5- SITUATION FISCALE

5-1 Litige fiscal

Litiges et arbitrages en cours :

Suite à une taxation d'office notifiée par l'administration fiscale au titre d'un redressement des impôts et taxes portant sur les exercices 2000,2001,2002 et 2003, la société « Tunis Re » s'y est opposée auprès du tribunal de première instance. Ce dernier a proclamé un jugement infirmant les conclusions de l'administration fiscale en matière de TVA et retenant l'argumentaire quant à l'exonération des revenus provenant des opérations réalisées sur l'étranger et confirmant le report de crédit d'impôt arrêté par les agents de contrôle fiscal.

Une notification du redressement de la situation fiscale a été adressée à la société et portant sur un montant de 1.797.851 dinars au titre de l'IS et un montant de 299 333 dinars au titre de la TVA.

Constatant des erreurs matérielles dans le calcul de ce report, « Tunis Re » a interjeté appel demandant sa rectification et a constitué au titre de ce redressement une provision de 1.200.000 dinars au 31/12/2009 majorée de 266.993,385 dinars au 31/12/2010 portant la provision à un montant de 1.466.993,385 dinars. La cour d'appel a confirmé le jugement du tribunal de première instance en matière d'impôt sur les sociétés et revenu sur la décision de la non soumission des montants encaissés au titre de remboursement des frais afférents à la gestion des fonds de garantie pour le compte de l'Etat à la TVA en les qualifiant de commissions.

Ce jugement a fait l'objet d'un pourvoi en cassation devant le tribunal administratif siégeant en cours de cassation pour les affaires fiscales.

Par référence à la notification de l'avocat de « Tunis Re » en date du 6 octobre 2010, le litige fiscal objet de pourvoi en cassation devant le tribunal administratif qui a examiné l'affaire le 4 octobre 2010 et a prononcé le jugement confirmant la décision de la cours d'appel soit :

- le maintien du jugement du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis exonérant « Tunis Re » de l'impôt sur les sociétés au titre des revenus provenant des opérations réalisées avec les non résidents.
- la soumission à la TVA, les commissions perçues par « Tunis Re » en rémunération de sa gestion des fonds de garantie pour le compte de l'Etat (FNG, FPC, FGIC et LA LIGNE DE GARANTIE DES CREDITS OCTROYES DANS LE CADRE DU FNE). Le montant de la TVA réclamé s'élève à 299.333 dinars et sera récupéré des fonds de garantie précités après son règlement.

Par ailleurs, Tunis Re a saisi le tribunal de 1^{ère} instance de Tunis pour lui demander des explications de son jugement proclamé sur ce litige fiscal qui l'oppose à l'administration fiscale suite au redressement effectué sur les exercices 2000,2001,2002 et 2003 au titre de l'impôt sur les sociétés.

Dans sa réunion du 8/1/2010, la chambre du conseil du tribunal de 1^{ère} instance de Tunis a confirmé son jugement dans le sens de qualifier les opérations de réassurance réalisées par Tunis Re sur l'étranger comme des opérations d'exportation et par conséquent elle bénéficie des avantages fiscaux attribués aux exportateurs.

S'appuyant sur la confirmation du jugement du tribunal de 1^{ère} instance par la cour de cassation ci – dessus rappelée et sur la décision précitée de la chambre du conseil du 8/1/2010, il a été procédé à la révision de la provision constituée au titre du redressement fiscal en question de 1.466.993,385 dinars à la clôture de l'exercice 2010 à 266.993,385 dinars à la clôture de l'exercice 2011.

Enfin, un autre montant de 433.130,368 dinars établi et notifié à Tunis Re, le 21 décembre 2009, par l'Administration fiscale au titre de la taxation d'office de la TVA et de TCL sur les commissions perçues au titre des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour bénéficier de la remise des pénalités relatives à cette taxation d'office, Tunis Re s'est acquittée des taxes réclamées par un règlement de 298.226,520 dinars au 30/12/2011. Ce montant sera aussi remboursé par les fonds de garantie.

5-2 Impôts sur les sociétés

Au titre de l'exercice 2011 le résultat fiscal, après déductions et réintégrations est négatif et l'impôt sur les sociétés correspond au minimum d'impôts de 250 DT..

6- RESULTATS

6-1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2011 arrêté au 31/12/2011 est soldé par un déficit de 1.457.112 dinars représentant (4,2)% des primes nettes.

6-2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice après impôts de 2.661.188 dinars dégagant un taux de 5,9% de rentabilité du capital social.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2011 (Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2011 est de 70 717 contre un montant net au 31/12/2010 de 138 346 soit une diminution de 67 629 qui représente des acquisitions de l'exercice de 2 773 et des dotations aux amortissements de 70 402.

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2011	SOLDE AU 31/12/2010	VARIATIONS
LOGICIEL	376 003	373 230	2 773
TOTAL	376 003	373 230	2 773
AMORTISSEMENT LOGICIEL	305 286	234 884	70 402
TOTAL	305 286	234 884	70 402
VCN	70 717	138 346	- 67 629

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2011 est de 463 680 contre un montant net au 31/12/2010 de 519 315 soit une diminution de 55 635.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2011	1 126 463	378 290	1 504 753
Acquisitions de la période	101 302	-	101 302
Cessions de la période	43 000	613	43 613
Valeur brute au 31/12/2011	1 184 766	377 676	1 562 442
Amortissement au 01/01/2011	700 645	284 793	985 438
Dotation	124 156	32 448	156 604
Cessions et régularisation	42 870	410	43 280
Amortissement au 31/12/2011	781 931	316 831	1 098 762
VCN au 01/01/2011	425 818	93 497	519 315
VCN au 31/12/2011	402 835	60 845	463 680

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Total
-------------	-----------------------------	-----------------------	------------------------------------	------------------	-------

Valeur brute au 01/01/2011	410 059	235 584	112 474	368 346	1 126 463
Acquisitions de la période	5 706	35 350	3 812	56 434	101 302
Cessions de la période	-	43 000	-	-	43 000
Valeur brute au 31/12/2011	415 765	227 934	116 286	424 780	1 184 766

Amortissement au 01/01/2011	270 327	120 062	89 049	221 207	700 645
Dotations	31 663	36 321	9 180	46 992	124 156
Cessions et régularisation	-	42 870	-	-	42 870
Amortissement au 31/12/2011	301 990	113 513	98 229	268 199	781 931

VCN au 01/01/2011	139 732	115 522	23 425	147 139	425 818
-------------------	---------	---------	--------	---------	---------

VCN au 31/12/2011	113 775	114 421	18 057	156 581	402 835
-------------------	---------	---------	--------	---------	---------

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
-------------	--------------------	----------------------------------	-------

Valeur brute au 01/01/2011	255 221	123 069	378 290
Acquisitions de la période	-	-	-
Cessions de la période	613	-	613
Valeur brute au 31/12/2011	254 608	123 069	377 677

Amortissement au 01/01/2011	207 144	77 649	284 793
Dotations	20 141	12 307	32 448
Cessions et régularisation	410	-	410
Amortissement au 31/12/2011	226 877	89 956	316 832

VCN au 01/01/2011	48 077	45 420	93 496
-------------------	--------	--------	--------

VCN au 31/12/2011	27 731	33 113	60 845
-------------------	--------	--------	--------

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2011, un montant brut de 170 678 857 contre un montant brut au 31/12/2010 de 148 731 019 soit une variation de 21 947 838 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Variation
Terrains & constructions	III-1	7 752 530	3 983 230	3 769 300
Autres placements financiers	III-2	97 634 177	91 179 589	6 454 588
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	65 292 150	53 568 200	11 723 950
Total		170 678 857	148 731 019	21 947 838

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2011 un montant brut de 7 752 530 contre un montant de 3 983 230 soit une variation de 3 769 300 provenant de l'augmentation de la valeur des immobilisations en cours.

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2011	SOLDE AU 31/12/2010	VARIATIONS
TERRAINS	130 000	130 000	-
CONSTRUCTIONS	650 186	650 186	-
TOTAL	780 186	780 186	-
AMORTISSEMENTS TERRAIN	-	-	-
AMORTISSEMENTS CONSTRUCTION	446 936	430 681	16 255
TOTAL	446 936	430 681	16 255
VCN	333 250	349 505	- 16 255

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2011	SOLDE AU 31/12/2010	VARIATIONS
TERRAIN	600 280	600 280	-
IMMOBILISATIONS EN COURS	6 372 064	2 602 763	3 769 300
TOTAL	6 972 344	3 203 043	3 769 300

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2011 un montant brut de 97 634 177 contre un montant brut de 31/12/2010 de 91 179 589 soit une variation de 6 454 588.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2011	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions & autres titres à revenus variables	(1)	24 981 158	193 334	902 575
Obligations & autres titres à revenus fixes	(2)	54 856 300		
Prêts aux personnels	(3)	566 738	890	
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers		900 000		
Autres	(4)	16 329 981		
Total		97 634 177	194 224	902 575

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2011 comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2011			Au 31/12/2010		
		Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité	Coût d'acquisition	Provisions	Risque d'exigibilité
Actions cotées	A	5 786 663		855 275	5 192 449		442 212
OPCVM obligataires	A	1 599 538		412	3 410 397		
OPCVM mixtes	A	11 286 956		46 887	11 072 806		20 861
Valeurs étrangères	B	5 240 502			1 883 973		
Valeurs tunisiennes	C	1 067 500	193 334		1 335 450	193 334	
Total		24 981 158	193 334	902 575	22 895 075	193 334	463 073

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une moins value provisionnée au passif au niveau du risque d'exigibilité d'un montant total de 902.575. La plus value latente non comptabilisée est de 1.501.578.

Le risque d'exigibilité se détaille comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Valeur boursière	Risque d'exigibilité	Plus value
Actions cotées					
ADWYA	11 000	76 026	77 176		1 150
ATB	12 500	96 419	74 463	21 956	
ATL	10 000	62 964	55 230	7 734	
BT	28 000	349 085	303 072	46 013	
BTE	24 020	505 436	711 568		206 132
Carthage cem	352 138	1 425 084	1 411 017	14 067	
Cim de Bizerte	87 000	1 000 500	698 610	301 890	
ENNAKL	65 000	695 500	612 300	83 200	
GIF FILTRES	8 725	63 704	51 469	12 235	
SALIM	265	3 975	7 911		3 936
SFBT	18 051	168 722	221 305		52 583
SOPAT	11 500	42 817	50 209		7 392
SOTRAPIL	10 000	119 638	136 110		16 472
STB	30 850	577 777	301 497	276 280	
TPR	11 440	58 544	68 846		10 302
TUNISAIR	264 488	540 472	448 572	91 900	
Sous Total 1		5 786 663	5 229 354	855 275	297 967
Parts d'OPCVM obligataires					
Placement obligataire SICAV	4 535	469 849	470 606		757
Tuniso-Emiratie SICAV	4 119	426 292	425 880	412	
Max Plct SICAV	34	3 494	3 497		3
FCP AXIS AAA	6 800	699 904	704 602		4 699
Sous Total 2		1 599 538	1 604 585	412	5 459
Parts d'OPCVM mixtes					
Stratégie Actions SICAV	569	1 245 850	1 339 767		93 917
FCP Maxula Prudence	10 904	1 285 636	1 261 538	24 098	
FCP Maxula Stability	8 864	1 031 326	1 008 537	22 789	
FCP AXIS Dynamique	9 537	1 509 993	1 543 478		33 484
FCP SECURITE	60 000	6 214 150	7 284 900		1 070 750
Sous Total 3		11 286 956	12 438 220	46 887	1 198 152
TOTAL		18 673 156	19 272 160	902 575	1 501 578

B. Participations :

Valeurs étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2011 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	22 600	3 108 429	3 967 326,252		858 897
Arab Re	1 791 639	2 132 073	5 497 618,859		3 365 546
TOTAL		5 240 502	9 464 945	-	4 224 443

Valeurs tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2011 comme suit :

Titre	Nombre d'actions	Montant investi	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
COTUNACE	6 000	475 000	475 000		
SDA	15	7 500	7 500		
SGFCC	500	50 000	-	50 000	
BTS	10 000	100 000	100 000		
STAR PAPIER		150 000	101 666	48 334	
AGRO FRESH		285 000	190 000	95 000	
TOTAL		1 067 500	874 166	193 334	-

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2011 comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Variation
Emprunts Obligataires	21 539 050	15 767 800	5 771 250
BTA	977 250		977 250
Bons du Trésor Cessibles	3 000 000	210 000	2 790 000
Comptes à Terme Court Terme	4 000 000	1 170 000	2 830 000
Comptes à Terme Long Terme	25 340 000	37 267 000	- 11 927 000
Total	54 856 300	54 414 800	441 500

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2011 un montant de 566.738 DT se détaillant comme suit:

Désignation	Au 31/12/2011
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2010	449 173
Prêts accordés en 2011	274 100
Remboursement de prêts effectués en 2011	156 535
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2011	566 738

III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2011 un montant de 16.329.981 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Variation
Placements interbancaires en devises	16 295 860	12 486 300	3 809 560
Cautionnement	34 121	34 121	-
Total	16 329 981	12 520 421	3 809 560

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes totalisent au 31/12/2011 un montant de 65 292 150 contre un montant au 31/12/2010 de 53 568 200 soit une variation de 11 723 950 détaillée comme suit :

- par nature :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Prime non acquise	18 541 663
Sinistre à payer	46 666 124
Autres	40 452
Sous total non Takaful	65 248 239
Takaful	
Prime non acquise	43 910
Sinistre à payer	-
Autres	-
Sous total Takaful	43 910
TOTAL	65 292 150

- Par monnaie :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
TND	49 713 497
Autres monnaies	15 534 742
Sous total non Takaful	65 248 239
Takaful	
TND	-
Autres monnaies	43 910
Sous total Takaful	43 910
TOTAL	65 292 150

• Par zone :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Tunisie	49 904 827
Etranger	15 343 412
Sous total non Takaful	65 248 239
Takaful	
Tunisie	
Etranger	43 910
Sous total Takaful	43 910
TOTAL	65 292 150

NOTE IV- MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF :

Désignation	valeurs brutes				amortissements & provisions								V.C.N
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
ACTIFS INCORPORELS	373 230	2 774	0	376 003	234 884	0	70 403	0	0	0	305 287	0	70 717
Logiciel	373 230	2 774		376 003	234 884		70 403				305 287	0	70 717
ACTIFS CORPORELS	1 504 754	101 302	43 613	1 562 442	985 439	0	156 604	0	43 280	0	1 098 763	0	463 679
Inst générales agen amén.	409 798	5 706		415 504	270 211		31 650				301 862	0	113 643
Rayonnage métallique	261			261	116		13				129	0	132
Matériel de transport	235 584	35 350	43 000	227 935	120 062		36 321		42 870		113 513	0	114 422
Matériel électrique & électronique	112 474	3 812		116 286	89 049		9 180				98 229	0	18 058
Matériel informatique	368 346	56 434	0	424 779	221 207		46 992		0		268 199	0	156 581
Mobilier	255 221	0	613	254 607	207 145	0	20 142		410		226 876	0	27 731
Climatisation	123 069	0		123 069	77 649		12 307				89 956	0	33 113
PLACEMENTS	148 731 019	124 869 795	181 566 432	170 678 857	430 681	194 224	16 255	0	0	0	446 936	194 224	170 037 697
											0		0
Terrains & constructions d'exploitation	780 186	0	0	780 186	430 681	0	16 255	0	0	0	446 936	0	333 250
Terrains	130 000			130 000							0		130 000
Construction	650 186			650 186	430 681		16 255				446 936	0	203 249
											0	0	0
Terrains & constructions hors exploitation	3 203 043	3 769 300	0	6 972 344							0	0	6 972 344
Terrains affectés à une construction en cours	600 280			600 280							0	0	600 280
Immeubles en cours	2 602 763	3 769 300	0	6 372 064							0	0	6 372 064
											0	0	0
Autres placements financiers	91 179 589	0	72 189 887	97 634 177	0	194 224	0	0	0	0	0	194 224	97 439 953
Actions, autres titres à revenu variable	22 895 075	8 445 613	6 359 530	24 981 158		193 334	0	0		0	0	193 334	24 787 824
Obligations & autres titres à revenu fixe	54 414 800	33 044 500	32 603 000	54 856 300							0	0	54 856 300
Autres prêts	449 173	274 272	156 707	566 738		890					0	890	565 848
Dépôts auprès des établissements bancaires & financiers	900 120	0	120	900 000		0					0	0	900 000
Devises	12 486 300	36 880 090	33 070 530	16 295 860							0	0	16 295 860
Autres	34 121	0	0	34 121							0	0	34 121
Créances pour espèces déposées	53 568 200	121 100 495	109 376 545	65 292 150							0	0	65 292 150
TOTAL	150 609 002	124 973 871	181 610 046	172 617 302	1 651 004	194 224	243 262	0	43 280	0	1 850 986	194 224	170 572 092

NOTE V- ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS :

Catégorie	valeur brute	valeur nette	juste valeur	plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	7 752 530	7 305 594	11 737 594	4 432 000
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	12 094 665	11 046 056	15 568 465	4 522 410
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	977 250	977 250	970 655	-6 595
Autres parts d'OPCVM	12 886 493	12 839 194	12 250 643	-330 610
Obligations et autres titres à revenu fixe	21 539 050	21 539 050	21 539 050	0
Prets hypothécaires				0
Autres prêts et effets assimilés	600 859	599 969	599 969	0
Dépôts auprès des cédantes	65 292 150	65 292 150	65 292 150	0
Autres dépôts	49 535 860	49 535 860	49 535 860	0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total Général	170 678 857	169 135 122	177 494 386	8 617 204

NOTE VI- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2011 un montant de 96 929 572 contre au 31/12/2010 un montant de 84 725 137 soit une variation de 12 204 435. Détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Provision pour primes non acquises	37 543 821	38 156 286	-612 465
Provision pour sinistres	59 385 751	46 568 851	12 816 900
Totaux	96 929 572	84 725 137	12 204 435

Note VI-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Incendie	3 483 833
Accident et risques divers	319 655
Risques techniques	19 670 896
Transport	791 363
Aviation	13 237 797
Sous total non Takaful	37 503 543
Incendie	27 511
Accident et risques divers	5 193
Risques techniques	7 573
Sous total Takaful	40 278
TOTAL	37 543 821

Note VI-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Incendie	42 778 386
Accident et risques divers	929 700
Risques techniques	3 005 103
Transport	4 600 956
Aviation	8 063 451
Sous total non Takaful	59 377 597
Incendie	8 154
Sous total Takaful	8 154
TOTAL	59 385 751

NOTE VII- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2011 un montant net de 76 271 662 contre un montant net de 78 089 521 au 31/12/2010 soit une variation négative de 1 817 858 détaillée comme suit :

Désignation	Note	Au 31/12/2011			VCN au 31/12/2010
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		10 454 872	848 551	9 606 321	13 405 909
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		26 526 961		26 526 961	25 401 783
Sous total 1	V-1	36 981 833	848 551	36 133 282	38 807 692
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		34 643 380	941 269	33 702 111	9 909 834
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		0		0	51 404
Sous total 2	V-2	34 643 380	941 269	33 702 111	9 961 238
Autres créances					
Personnel		8 870		8 870	12 702
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques		4 275 505		4 275 505	3 507 884
Débiteurs divers		1 426 597	19 744	1 406 853	1 051 209
FPC		745 043		745 043	24 748 796
Sous total 3	V-3	6 456 015	19 744	6 436 271	29 320 591
TOTAL		78 081 227	1 809 564	76 271 662	78 089 521

VII-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		9 297 967			9 297 967
Tunisiennes	Brut	2 775 177			
	Provisions	-218 476			
Etrangères	Brut	7 371 341			
	Provisions	-630 075			
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		26 526 961			26 526 961
Tunisiennes		25 378 924			
Etrangères		1 148 037			
TOTAL		35 824 928	0	0	35 824 928
TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		308 354			308 354
Etrangères	Brut	308 354			
	Provisions				
TOTAL		308 354	0	0	308 354

VII-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires		33 702 111			33 702 111
Tunisiennes	Brut	9 799			
	Provisions	0			
Etrangères	Brut	34 633 581			
	Provisions	-941 269			
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		0			0
Tunisiennes		0			
Etrangères		0			
TOTAL		33 702 111	0	0	33 702 111

VII-3 Autres créances :

NON TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel		8 870			8 870
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques		4 266 250			4 266 250
Etat retenue à la source : IS		4 266 250			4 266 250
Autres impôts et taxes		0			0
Débiteurs divers		1 406 853			1 406 853
Brut		1 426 597			1 426 597
Provisions		-19 744			-19 744
FPC		745 043			745 043
TOTAL		6 427 016	0	0	6 427 016

TAKAFUL					
Désignation		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques		9 255			9 255
Etat retenue à la source : IS		9 255		0	9 255
Autres impôts et taxes		0			0
TOTAL		9 255	0	0	9 255

NOTE VIII- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2011 un montant de 40 010 875 contre un montant de 43 349 461 soit une variation négative de 3 338 585. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	4 714 260	6 450 868	-1 736 608
Charges reportées	9 684 194	9 477 694	206 500
Comptes de régularisation actif	20 901 837	22 233 755	-1 331 918
Ecart de conversion	4 710 585	5 187 143	-476 558
Totaux	40 010 875	43 349 461	-3 338 585

Note VIII-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010	Variation
Non Takaful			
Avoirs en Caisse	232	1 121	- 890
Avoirs en Banques en TND	334 965	521 095	- 186 130
Avoirs en banques en USD	2 144 522	2 775 957	- 631 436
Avoirs en banques en EUR	1 371 742	1 357 022	14 720
Avoirs en banques en GBP	539 500	1 725 943	- 1 186 443
Chèques Remis à l'Encaissement	66 788	69 730	- 2 942
Sous total non Takaful	4 457 748	6 450 868	- 1 993 120
Takaful			
Avoirs en Banques en TND	137 547		137 547
Avoirs en banques en USD	118 965		118 965
Chèques Remis à l'Encaissement	-	-	-
Sous total Takaful	256 512	-	256 512
TOTAL	4 714 260	6 450 868	- 1 736 608

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (4.714.260) avec celui de l'Etat de Flux (4.647.473) représente le montant des chèques remis à l'encaissement. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31-12-2011.

Note VIII-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

Note VIII-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité non Takaful

Désignation	Note	Au 31/12/2011
Intérêts acquis et non échus sur placements		1 776 138
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	18 196 676
Estimation d'éléments techniques rétrocession	(B)	-
Autres comptes de régularisation		705 885
Produits à recevoir		694 792
Charges constatées d'avance		11 092
TOTAL		20 678 700

- Activité Takaful

Désignation	Note	Au 31/12/2011
Intérêts acquis et non échus sur placements		296
Estimation d'éléments techniques acceptation	(A)	92 002
Estimation d'éléments techniques rétrocession	(B)	-
Autres comptes de régularisation		130 839
Produits à recevoir		130 839
Charges constatées d'avance		-
TOTAL		223 137

A. Estimation d'éléments technique acceptation :

Désignation	Au 31/12/2011
Incendie	3 454 796
Accident et risques divers	2 227 074
Risques techniques	2 676 806
Transport	1 848 132
Aviation	8 037 856
Vie	44 014
TOTAL	18 288 679

VIII-4 Ecart de conversion :

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité non Takaful :

Désignation	2011	2010	Ecart
Avances acceptation	98 761	78 078	20 683
Avances rétrocession	4 556	688	3 868
Soldes à reporter acceptation	4 316 882	4 900 255	- 583 373
Soldes à reporter rétrocession	290 219	207 986	82 233
Dépôts espèces	167	136	31
TOTAL	4 710 585	5 187 143	- 476 558

Le total des actifs arrêté au 31/12/2011 est de 383.784.205 dinars contre 354.927.893 dinars au 31/12/2010 soit une augmentation de 28.856.312 (8%).

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS**CAPITAUX PROPRES :****NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT**

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2011 totalisent un montant de 65 917 081 contre un montant de 64 975 332 au 31/12/2010, soit une augmentation de 941 749.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2009	31/12/2010	Variation	31/12/2011	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	35 000 000	45 000 000	10 000 000	45 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	2 207 635	2 699 130	491 495	3 212 712	513 582
Réserve générale	2 975 000	3 975 000	1 000 000	3 975 000	-
Fonds social	963 746	1 017 798	54 052	1 145 883	128 085
Rachats d'actions propres				-269 568	
Prime d'émission	2 770 000	6 770 000	4 000 000	6 770 000	-
I-3 Résultat reporté :					
Résultat reporté	4 788 510	5 513 404	724 894	6 083 054	569 650
I-4 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	5 041 390	4 758 231	- 283 159	2 661 188	- 2 097 043
TOTAL	53 746 280	69 733 563	15 987 283	68 578 270	- 1 155 293

I-1 Le capital social au 31/12/2011 est de 45.000.000 dinars divisé en 9.000.000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

I-2 Le fonds social enregistre en 2011 une augmentation de 128.085 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Disponible de l'exercice 2010	1 017 798
Dotation de l'exercice	300 000
Intérêts sur prêts	7 794
Total ressources	1 325 592
Emplois	
Restauration	66 232
Subvention de scolarité	21 500
Bons de fin d'année	16 000
Dons Aïd	18 630
Prime d'assurance auto Personnels	13 475
Cadeaux de fin d'année	2 871
Cadeaux pour Mr ZHANI départ en retraite	1 000
Amicale de Tunis Re	40 000
Total emplois	179 709
Solde au 31/12/2011	1 145 883

I-3 Suite à l'introduction en bourse des titres « Tunis Re », un contrat de régulation du cours a été finalisé et sa gestion a été confiée à l'intermédiaire en bourse « BNA Capitaux ».

Au 31/12/2011, la situation de ce contrat fait ressortir un solde de 22.551 actions « Tunis Re » acquis pour un montant de 269.568 dinars. Les commissions y afférentes sont de 1.994 dinars.

I-4 Le résultat reporté enregistre une augmentation de 569.650 dinars résultant de l'affectation du résultat 2010.

I-5 Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 est bénéficiaire de 2.661.188 dinars contre 4.758.231 dinars en 2010, soit une diminution de 44,07%, sa défalcation entre non takaful et takaful est le suivant :

Résultat non takaful	2.513.118 dinars
Résultat takaful	148.070 dinars

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 68.578.270 dinars contre 69.733.563 dinars au 31/12/2010 Soit une diminution de 1.155.293 dinars.

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2011 un montant de 315 205 935 contre un montant de 285 194 330 au 31/12/2010 soit une augmentation de 30 011 605 expliquée par les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques & charges totalisent au 31/12/2011 un montant de 1.485.167 dinars et sont détaillées comme suit :

Rubrique	31/12/2011
Provisions pour divers litiges	365 799
Provisions pour pertes et charges	619 368
Autres provisions pour risques	500 000
Totaux	1 485 167

Les provisions pour divers litiges correspondent à la provision pour litige avec l'administration fiscale.

Les Provisions pour pertes & charges sont constituées au titre de la différence des écarts de conversion actif & passif pour un montant de 619.368 dinars au 31/12/2011.

Les Autres Provisions pour risques correspondent à des provisions pour toutes éventualités qui totalisent un montant de 500.000 dinars au 31/12/2011.

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2011 un montant de 168 065 648 contre un montant de 153 210 947 au 31/12/2010 soit une variation de 14 854 701.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Provisions pour primes non acquises	51 854 604	53 338 080	-1 483 476
Provisions pour sinistres	115 308 469	99 409 794	15 898 675
Autres provisions techniques	902 575	463 073	439 502
Totaux	168 065 648	153 210 947	14 854 701

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Incendie	7 698 089
Accident et risques divers	2 010 444
Risques techniques	23 897 172
Transport	2 618 005
Aviation	14 188 191
Vie	1 177 276
Sous total non Takaful	51 589 176
Incendie	129 597
Accident et risques divers	32 328
Risques techniques	36 151
Transport	19 720
Vie	47 633
Sous total Takaful	265 428
TOTAL	51 854 604

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Tunis Re a pris en compte toutes les déclarations relatives aux sinistres GEMP parvenues des différentes cédantes en répercutant la charge correspondante aux réassureurs indépendamment de leur caractère recevable.

Dans le cas où Tunis Re est Leader sur les affaires sinistrées relatives aux émeutes qu'a connue la Tunisie au début de l'année 2011, la société a effectué en collaboration avec des réassureurs suiveurs internationaux une expertise de certains sinistres et a retenu comme base de comptabilisation une valeur plus élevée que ces évaluations par prudence. C'est le cas, notamment, d'un sinistre pour perte d'exploitation d'une chaîne de magasins pour le quel la compagnie a retenu une expertise de marge brute de perte d'exploitation nettement inférieure à la marge brute retenue par l'expert engagé par la cédante, hormis les différents sur les autres aspects techniques liés à l'application des termes convenus de la réassurance.

Par ailleurs, Tunis Re a rejeté la prise en charge d'un sinistre réclamé par une des cédantes considérant que le risque n'est pas couvert contre la perte d'exploitation suite à des émeutes et mouvements populaires. Par ailleurs, un contrôle sur place engagé par la tutelle (CGA) a conclu que Tunis Re n'est pas redevable de ce sinistre. En dépit de cette non reconnaissance de la couverture, Tunis Re a procédé à la constitution des provisions pour ce sinistre pour un montant de 7,5 MDT.

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2011 se présente ainsi :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Incendie	65 035 457
Accident et risques divers	18 625 148
Risques techniques	9 088 972
Transport	12 704 824
Aviation	8 338 413
Vie	1 357 165
Sous total non Takaful	115 149 979
Incendie	67 093
Accident et risques divers	46 097
Risques techniques	10 282
Transport	35 018
Sous total Takaful	158 490
TOTAL	115 308 469

Note III-3 Autres Provisions Techniques : (voir actif note III-2-1)

Ces autres provisions correspondent au risque d'exigibilité détaillé dans la note III-2-1 ACTIONS & AUTRES TITRES A REVENUS VARIABLES présentée parmi les notes des postes d'ACTIF.

NOTE V- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETROCESSIONNAIRES:

Les dettes pour dépôts en espèces reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2011 un montant de 54 316 672 contre un montant de 37 897 160 au 31/12/2010 soit une variation de 16 419 512.

NOTE VI- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2011 un montant de 78 535 164 contre un montant de 80 688 015 au 31/12/2010 soit une diminution de 2 152 851.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

		31/12/2011	31/12/2010	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation				
Dettes sur les cédantes		39 122 709	29 151 010	9 971 699
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)		6 383 069	2 212 912	4 170 157
Sous total 1	V-1	45 505 778	31 363 922	14 141 856
Dettes nées des opérations de rétrocession				
Dettes sur les rétrocessionnaires		20 725 947	21 847 865	-1 121 918
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		352 991		352 991
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)		7 661 792	780 633	6 881 159
Sous total 2	V-2	28 740 730	22 628 498	6 112 232
Dettes diverses				
Personnel		840 536	429 230	411 306
Etat, organismes de sécurité sociales & collect. ivités Publiques		412 026	213 711	198 315
Créditeurs divers		2 286 207	1 299 014	987 193
FGIC créditeurs		4 844	4 844	0
FPC		745 043	24 748 796	-24 003 753
Sous total 3	V-3	4 288 655	26 695 595	-22 406 939
TOTAL		78 535 164	80 688 015	-2 152 851

VI-1 Dettes nées des opérations d'acceptations :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	39 122 709			39 122 709
Tunisiennes	6 574 202			6 574 202
Etrangères	32 548 507			32 548 507
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	6 271 084			6 271 084
Tunisiennes				
Etrangères	6 271 084			6 271 084
TOTAL	45 393 792	0	0	45 393 792

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les cédantes	0			0
Tunisiennes				0
Etrangères	0			0
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	111 985			111 985
Tunisiennes				
Etrangères	111 985			111 985
TOTAL	111 985	0	0	111 985

VI-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	20 643 992			20 643 992
Tunisiennes	2 752 465			2 752 465
Etrangères	17 891 527			17 891 527
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	8 014 783			8 014 783
Tunisiennes	292 036			292 036
Etrangères	7 722 747			7 722 747
TOTAL	28 658 775	0	0	28 658 775

TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Dettes sur les rétrocessionnaires	81 956			81 956
Tunisiennes				0
Etrangères	81 956			81 956
TOTAL	81 956	0	0	81 956

VI-3 Dettes diverses :

NON TAKAFUL				
Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	840 536			840 536
Amicale du personnel	13 666			13 666
Personnel (Remb. Ass. Groupe)	5 752			
Rémunération personnel	134 788			134 788
Dettes provisionnées pour congés payés	386 329			386 329
Dettes provisionnées pour départ à la retraite	300 000			300 000
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	409 021			409 021
Etat retenue à la source : Intérêts sur rétro	294 442			294 442
Etat retenue sur les revenus	103 713			103 713
Autres retenues à la source	3 905			3 905
Etat retenue à la source des tiers	6 712			6 712
Etat retenue à la source: impôts sur sociétés	250			250
Créditeurs divers NON TAKAFUL	2 255 630			2 255 630
Dividendes	767 747			767 747
Dividendes C.I	3			3
Tamtièmes	73 544			73 544
Retenue CNSS	25 616			25 616
Retenue CAVIS	6 692			6 692
Retenue assurance groupe	6 750			6 750
Retenue CNRPS	1 090			1 090
Autres comptes créditeurs	1 374 188			1 374 188
FGIC	4 844			4 844
FPC	745 043			745 043
TAKAFUL				
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	3 005			3 005
Etat retenue à la source : Impôts sur sociétés	3 005			3 005
Créditeurs divers TAKAFUL	30 577			30 577
Créditeurs divers	2 286 207			2 286 207
TOTAL	4 288 655	0	0	4 288 655

NOTE VII- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2011 un montant de 12 803 284 contre un montant de 9 520 480 au 31/12/2010 soit une augmentation de 3 282 804.

Détaillés comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Comptes de régularisation passif	8 712 068	6 381 329	2 330 739
Ecart de conversion	4 091 216	3 139 151	952 065
Totaux	12 803 284	9 520 480	3 282 804

Note VII-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent un total au 31/12/2011 un montant de 8 712 068 détaillé comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011
Non Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	6 430 311
Estimation d'éléments techniques	1 635 785
Autres comptes de régularisation passif	600 344
Sous total non Takaful	8 666 441
Takaful	
Report de commissions reçues des réassureurs	11 278
Estimation d'éléments techniques	23 149
Autres comptes de régularisation passif	11 200
Sous total Takaful	45 627
TOTAL	8 712 068

Note VII-2 Ecart de conversion

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité non Takaful :

Désignation	2011	2010	Ecart
Avances acceptation	1 203 542	102 945	1 100 597
Avances rétrocession	81 958	59 094	22 864
Soldes à reporter acceptation	2 680 212	2 653 211	27 001
Soldes à reporter rétrocession	112 384	311 193	- 198 809
Dépôts espèces	13 120	12 709	411
TOTAL	4 091 216	3 139 151	952 064

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2011 à 383.784.205 contre 354.927.893 au 31/12/2010, soit une augmentation de 28.856.312 (8%).

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE

NOTE I – PRIMES ACQUISES:

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 70.520.051 dinars contre 73.720.510 dinars au 31/12/2010, soit une diminution de 4,34%. La répartition par marché se présente comme suit :

	31/12/2011	Struct	31/12/2010	Struct	Evolution
Tunisie	47 703 898	68%	49 432 829	67%	-3,50%
Maghreb	3 257 557	5%	4 513 608	6%	-27,83%
Pays arabes	7 497 866	11%	9 776 123	13%	-23,30%
Afrique	5 318 727	8%	4 522 045	6%	17,62%
Europe	250 064	0%	0	0%	100,00%
Asie & reste du monde	6 491 939	9%	5 475 905	7%	18,55%
TOTAL	70 520 051	100%	73 720 510	100%	-4,34%

Les primes Takaful ont atteint 852.476 dinars provenant essentiellement des pays arabes à raison de 780.246 dinars.

Les primes rétrocédées sont de 35.721.099 dinars contre un montant de 37.898.599 dinars au 31/12/2010, soit une diminution de 5,75%. La répartition par branches se présente comme suit :

	31/12/2011	Struct	31/12/2010	Struct	Evolution
INCENDIE	9 261 796	26%	7 215 154	19%	28,37%
ARD	1 347 656	4%	1 318 349	3%	2,22%
RISQUES TECHNIQUES	7 029 415	20%	7 482 319	20%	-6,05%
TRANSPORTS	3 435 188	10%	3 379 337	9%	1,65%
AVIATION	14 637 045	41%	18 488 608	49%	-20,83%
VIE	10 000	0%	14 832	0%	-32,58%
TOTAL	35 721 099	100%	37 898 599	100%	-5,75%

Le montant des primes nettes sont de 34.798.951 dinars contre 35.821.912 dinars en 2010 soit une diminution de 2,86%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 871.011 dinars contre 2.376.922 en 2010. Cette variation s'explique par ce qui suit :

- Variation des Provisions pour Primes Non Acquises de l'acceptation de 53.338.080 à 51.854.604 dinars au 31/12/2011 soit une diminution de 1.483.476 dinars ;
- Variation des parts des rétrocessionnaires dans les Provisions pour Primes Non Acquises de 38.156.285 à 37.543.821 dinars au 31/12/2011 d'où une diminution de 612.465 dinars.

NOTE II – CHARGES DE SINISTRES :

Note II-1 Sinistres payés :

Les sinistres payés des acceptations ont passé de 66.284.679 en 2010 à 37.152.012 dinars au 31/12/2011 d'où une diminution de 29.132.667 dinars.

Les sinistres payés à la charge des rétrocessionnaires ont passé de 54.817.479 à 18.193.564 dinars d'où une diminution de 36.623.915 dinars.

Les sinistres payés nets sont passés de 11.467.199 dinars à 18.958.448 dinars d'où une augmentation de 65,33%.

Note II-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer (SAP):

La variation de la provision pour sinistres nette est de 3.081.775 dinars contre 7.989.934 en 2010 soit une diminution de 4.908.159 qui s'explique par ce qui suit :

- Variation de la Provision pour Sinistres à Payer à l'acceptation de 99.409.794 à 115.308.469 dinars au 31/12/2011 d'où une augmentation de 15.898.675 dinars ;
- variation des parts des rétrocessionnaires dans les provisions pour sinistres à payer de 46.568.851 à 59.385.751 dinars au 31/12/2011 d'où une augmentation de 12.816.900 dinars.

NOTE III – CHARGES D'EXPLOITATION :

Note III-1 Charges d'acquisition :

Les charges d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2011 16.202.117 dinars contre 13.757.525 dinars en 2010 d'où une augmentation de 2.444.592 dinars.

Note III-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 5 301 064 dinars se répartit comme suit :

Poste CHNV42 - Frais d'administration	5 007 854
Autres charges non techniques (*)	293 210
TOTAL	5 301 064

(*) Ce montant figure parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les charges par nature se détaillent au 31/12/2011 comme suit :

	AU 31/12/2011
CHARGES DE PERSONNEL	3 459 281
Salaires + congés payés + Ind. De départ à la retraite	2 681 966
Charges sociales	754 046
Autres (Avantage en nature, Formations & Sém.)	23 269
AUTRES CHARGES	1 841 784
Locations & autres	224 502
Entretien, réparations & autres	57 989
Assurances	21 537
Documentation	13 518
Eau gaz & électricité	30 086
Carburants	70 214
Fournitures de bureaux	52 095
Intérimaires	15 544
Honoraires	246 498
Frais sur titres	64 733
Annonces, Insertions, Cadeaux & Publicité	173 072
Cotisations, dons & subventions accordées	330 032
Transports & déplacements	70 266
Missions et réceptions	101 919
Autres frais de PTT	3 357
Télex tél téléfax & internet	60 540
Services bancaires & assimilés	17 359
Jeton de présence	138 000
Impôts et taxes directs	97 818
Dotations aux amortissements	243 261
Variation des frais généraux reportés	-190 556
TOTAL GENERAL A AFFECTER	5 301 064
INCENDIE	1 362 380
ARD	513 215
RISQUE TECHNIQUE	836 637
TRANSPORT	686 356
AVIATION	1 428 802
VIE	180 464
TOTAL CHARGES AFFECTES	5 007 854
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	293 210

Les charges d'exploitation affectées à l'activité technique totalisent 5 007 854 dinars en 2011 contre un montant de 3 855 194 dinars en 2010 en augmentation de 1 152 660 dinars et représentent 29,90% des primes acceptées.

Note III-3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer :

ANNEE D'INVENTAIRE 2011	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Règlements cumulés	3 495 122	1 979 518	3 714 735	12 749 367	15 213 269
Provisions pour sinistres	32 990 767	13 253 000	4 223 833	23 508 903	41 331 963
Total des Charges des Sinistres	-2 407 717	1 412 773	-940 831	-1 558 770	56 545 233
Primes acquises	2 306 530	2 845 526	2 509 384	28 080 079	36 262 005
% Sinistres/Primes Acquises	-104%	50%	-37%	-6%	156%

Note III-4 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2011 un montant de 4 672 157 contre un montant de 4 437 818 soit une variation de 234 339.

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT**RESULTAT TECHNIQUE**

Le résultat technique de l'exercice 2011 s'établit à **- 1 457 112** contre en 2010 à **1 932 427** soit une diminution de 3 389 539.

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2011 un montant de **5 678 895** contre un montant au 31/12/2010 de **5 770 483** soit une diminution de 91 588. Ces revenus se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Revenus des placements	5 028 916	4 665 545	363 371
Reprise de correction de valeurs sur placements	0	267 950	-267 950
profits provenant de la réalisation des placements	649 979	836 988	-187 009
Totaux	5 678 895	5 770 483	-91 588

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat totalisent au 31/12/2011 un montant de 1 450 962 contre un montant de 1 119 472 soit une variation de 331 490.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2011 un montant de 1 577 544 contre un montant de 1 050 440 au 31/12/2010, soit une augmentation de 527 104.

Détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	1 125 111	831 670	293 441
Correction de valeur sur placement	439 502	217 733	221 769
Pertes provenant de la réalisation des placements	12 931	1 038	11 893
Totaux	1 577 544	1 050 440	527 104

La correction de valeur sur placement de 439 502 n'est autre que la dotation aux provisions de l'exercice (provisions pour risque d'exigibilité de l'exercice) :

* sur portefeuille actions cotées	413 063
* sur portefeuille OPCVM MIXTES	26 027
* sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	412

NOTE III VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

	autres revenus et frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers	206 636	206 636
Revenu des participations	189 160	189 160
Revenu des placements	4 633 120	4 633 120
Autres revenus financiers (commissions,honoraires)	7 359 384	7 359 384
Total produits des placements	12 388 300	12 388 300
Intérêts	1 125 111	1 125 111
Frais externes		
autres frais	5 888 115	5 888 115
Total charges des placements	7 013 226	7 013 226

NOTE IV RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
31/12/2011

EN DINARS

RUBRIQUES	NONMARINES				MARINES			VIE	GLOBALE
	INCENDIE	AFD	RISQUE TECH.	TOTAL	TRANSPORT	AMATION	TOTAL		
PRIMES ACQUISES	19 354 003	8 733 744	11 285 949	39 373 696	11 581 056	17 886 713	29 467 769	3 162 062	72 003 528
Primes érites	19 978 931	8 706 605	12 348 851	41 034 388	11 063 158	15 466 126	26 529 284	2 956 379	70 520 052
Variation des primes non acquises	-624 928	27 139	-1 062 902	-1 660 692	517 898	2 420 587	2 938 485	205 683	1 483 476
CHARGES DE PRESTATIONS	46 267 344	2 383 357	3 266 473	51 917 174	5 312 005	-5 345 073	-33 068	1 166 581	53 050 688
Prestations & frais payés	26 086 797	3 492 800	2 105 079	31 684 676	4 302 539	-370 104	3 932 435	1 534 901	37 152 013
Charges des provisions pour prestations diverses	20 180 547	-1 109 443	1 161 394	20 232 498	1 009 466	-4 974 969	-3 965 503	-368 320	15 898 675
Solde de souscription	-26 913 341	6 350 387	8 019 475	-12 543 479	6 269 051	23 231 786	29 500 837	1 995 481	18 952 840
FRAIS D'ACQUISITION	6 168 405	1 451 654	3 450 262	11 070 321	3 135 180	152 704	3 287 883	1 843 913	16 202 117
AUTRES CHARGES DE GESTION NETTES	1 362 380	513 215	836 637	2 712 232	686 356	1 428 802	2 115 158	180 464	5 007 854
Charges d'acquisition & de gestion nettes	7 530 785	1 964 868	4 286 899	13 782 553	3 821 536	1 581 506	5 403 042	2 024 377	21 209 971
PRODUITS NETS DE PLACEMENTS	507 705	289 879	484 428	1 282 011	124 682	4 835	129 516	39 435	1 450 962
Solde financier	-33 936 422	4 675 388	4 217 004	-25 044 020	2 572 197	21 655 114	24 227 311	10 539	-806 169
PART DES RETRO. DANS LES PRIMES ACQUISES	8 903 597	1 323 980	5 202 379	15 429 956	3 687 858	17 205 749	20 893 608	10 000	36 333 564
PART DES RETRO. DANS LES PRESTATIONS PAYEES	18 629 789	170 742	787 881	19 588 413	1 974 471	-3 369 320	-1 394 849		18 193 564
PART DES RETRO. DANS LES CHARGES DE PROV. POUR PREST.	13 542 721	118 265	391 384	14 052 369	292 389	-1 527 857	-1 235 469		12 816 901
PART DES RETRO. DANS LA PARTICIPATION AUX RESULTAT									
COMMISSIONS RECUES DES RETROCESSIONNAIRES	2 539 815	252 684	1 490 862	4 283 362	231 065	157 730	388 795		4 672 157
Solde de rétrocession	-25 808 727	782 288	2 532 252	-22 484 187	1 189 933	21 945 197	23 135 130	10 000	650 943
Résultat technique	-8 127 695	3 893 109	1 684 752	-2 549 832	1 382 264	-290 063	1 092 182	539	-1 457 112
Informations complémentaires									
PROVISIONS ACCEPTATIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/11)	7 827 685	2 042 772	23 933 322	33 803 780	2 637 725	14 188 191	16 825 916	1 224 908	51 854 604
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES COUVERTURE (31/12/10)	7 202 757	2 069 911	22 870 420	32 143 088	3 155 623	16 608 778	19 764 401	1 430 591	53 338 080
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/11)	65 102 550	18 671 245	9 099 254	92 873 049	12 739 842	8 338 413	21 078 255	1 357 165	115 308 469
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA COUVERTURE (31/12/10)	44 922 003	19 780 688	7 937 860	72 640 551	11 730 376	13 313 382	25 043 758	1 725 485	99 409 794
PROVISIONS RETROCESSIONS									
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES CLOTURE (31/12/11)	3 511 345	324 848	19 678 469	23 514 662	791 363	13 237 797	14 029 159		37 543 821
PROVISIONS POUR PRIMES NON ACQUISES COUVERTURE (31/12/10)	3 153 146	301 172	17 851 433	21 305 752	1 044 033	15 806 501	16 850 534		38 156 286
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA CLOTURE (31/12/11)	42 786 541	929 700	3 005 103	46 721 344	4 600 956	8 063 451	12 664 407		59 385 751
PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER A LA COUVERTURE (31/12/10)	29 243 820	811 435	2 613 719	32 668 975	4 308 567	9 591 309	13 899 876		46 568 851

NOTE V AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2011 un montant de 7 359 384 contre un montant de 5 789 756 au 31/12/2010 soit une variation de 1 569 628.

Le montant de 7 359 384 DT est composé des autres produits non techniques non takaful (soit 7 228 551 DT) et des autres produits non techniques takaful (soit 130 833 DT).

Les autres produits non techniques non takaful sont détaillés comme suit :

Jetons de présence	3 500
Commissions de gestion des fonds gérés par Tunis Re	450 918
Reprises sur provision pour créances douteuses	1 613 158
Profits de change réalisés	1 433 370
Ecart de change sur comptes en devises	212 448
Reprises sur provision pour risques et charges (écart de conversion)	3 514 986
Gains sur cessions d'immobilisation	171
Total	7 228 551

NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2011 un montant de 5 888 115 contre un montant de 5 965 608 au 31/12/2010 soit une variation de 77 493.

Le montant de 5 888 115 DT est composé des autres charges non techniques non takaful(soit 5 887 820 DT) et des autres charges non techniques takaful (soit 295 DT).

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

Autres charges non techniques	293 210
Dotations aux résorptions des charges reportées	231 213
Dotations aux provisions pour risques et charges (écart de conversion)	1 119 368
Dotations aux provisions pour litiges	3 480
Dotations aux provisions pour créances douteuses	1 789 820
Pertes de change réalisées	2 448 963
Pertes sur cessions d'immobilisations	2 062
Total	5 888 115

NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :**NON TAKAFUL :**

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	2 513 368
Réintégrations des charges non déductibles	3 602 624
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	6 663 298
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>-547 307</i>
Exonérations	-308 626
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>-238 681</i>
Impôt sur les sociétés (min d'impôts)	-250
Résultat net	2 513 118

TAKAFUL :

Est déterminé comme suit :

Résultat comptable	151 176
Réintégrations des charges non déductibles	0
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	130 833
<i>Bénéfice brut fiscal</i>	<i>20 343</i>
Exonérations	11 471
<i>Bénéfice net fiscal</i>	<i>8 872</i>
Impôt sur les sociétés (35%)	3 105
Résultat net	148 071

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2011 est bénéficiaire de **2,661 MDT** contre **4,758 MDT** au 31/12/2010 soit une diminution de **2,097 MDT** et représente 5,9% du capital social.

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2011
(en milliers de dinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie affectés à l'exploitation ont atteint le montant de
 contre en 2010
 soit une variation de

12 760
 - 18 701
 31 461

IIS résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes
 contre en 2010
 soit une variation de

42 329
 35 956
 6 373

X-2 Versements aux cédantes
 contre en 2010
 soit une variation de

16 951
 54 174
 - 37 223

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires
 contre en 2010
 soit une variation de

13 649
 46 997
 - 33 348

X-4 Versements aux rétrocessionnaires
 contre en 2010
 soit une variation de

27 237
 21 915
 5 322

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint
 contre en 2010
 soit une variation de

63 061
 73 306
 - 10 245

L'importance de ces encaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant
 contre en 2010
 soit une variation de

60 179
 96 302
 - 36 123

L'importance de ces décaissements provient du revolving des capitaux placés sous forme de Bons de trésor à court terme.

X-7 Produits financiers reçus	3 028
contre en 2010	2 760
soit une variation de	268

X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel	11 245
contre en 2010	29 714
soit une variation de	-18 468

X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel	15 135
contre en 2010	33 878
soit une variation de	-18 743

Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts

Les décaissements aux fournisseurs concernent les dépenses d'exploitation.

X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes	1 051
contre en 2010	1 165
soit une variation de	- 114

Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes.

NOTE XI

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement ont atteint	-	11 324
contre en 2010	-	3 939
soit une variation de	-	7 385

qui s'explique par les mouvements suivants :

XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles		30
contre en 2010		455
soit une variation de	-	425

XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations		
corporelles		3 075
contre en 2010		1 798
soit une variation de		1 277
XI-3 Encaissement provenant de la cession des imm.		
Financières		2 309
contre en 2010		1 749
soit une variation de		560
XI-4 Encaissements provenant des revenus des immobilisations		
financières		341
contre en 2010		225
soit une variation de		116
XI-5 Décaissements provenant de l'acquisition des imm.		
Financières		10 925
contre en 2010		4 459
soit une variation de		6 466
XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations		
incorporelles		3
contre en 2010		111
soit une variation de	-	108

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	3 383
contre en 2010		10 708
soit une variation de	-	14 091
qui s'explique par les mouvements suivants :		

XII-1 Encaissements suite à l'émission d'actions		-
contre en 2010		14 000
soit une variation de	-	14 000

XII-2 Décaissements suite à l'augmentation du capital		- 4
Contre en 2010		- 492
Soit une variation de		+ 488

XII-3 Dividende & autres distributions	-	3 379
---	----------	--------------

contre en 2010	-	2 800
soit une variation de	-	579

NOTE XIII**XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur**

les liquidités		212
contre en 2010		628
soit une variation de	-	416

NOTE XIV**La composition des liquidités**

La trésorerie totalise à la clôture de		4 647
contre en 2010		6 381
soit une variation de	-	1 734

NOTE XV**La composition des liquidités de Tunis-Re déposées
en banques est comme suit :**

liquidité en dinars		473
contre en 2010		522
soit une variation de	-	49

liquidité en devises		4 174
contre en 2010		5 859
soit une variation de	-	1 685

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

LIBELLE	NOTES	COMPTES RACCORDES	
		ACCEPTATION	RETROCESSION
PRNV1 PRIMES ACQUISES			
PRNV11 Primes	(I-1)	705	708
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	(I-2)	7095-7096	70995-70996
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	(II)	7920	
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES	(III)		
CHNV11 Sinistres payés	(III-1)	605	609
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	(III-2)	6150-6195	6195-6196
CHNV4 FRAIS D'EXPLOITATION	(IV)		
CHNV41 Frais d'acquisition	(IV-1)	64205-64206-64207-64208-64209-64210-64211	
CHNV42 Frais d'administration	(IV-2)	6422	
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	(IV-3)		649

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE « TUNIS RÉ »
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
États financiers - exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de TUNIS RÉ

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2011.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société Tunis Ré comprenant le bilan, l'état de résultat technique, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction de la compagnie est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle en vigueur applicable aux compagnies de réassurance. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la compagnie relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de Tunis Ré arrêtés au 31 décembre 2011 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de Tunis Ré ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous vous informons que la note aux états financiers n°III – 2 Provisions pour sinistres, présente les démarches entreprises par la société pour la prise en compte des sinistres Grèves et Mouvements Populaires (GEMP), et ce compte tenu des informations disponibles à la date d'arrêté des états financiers.

II-Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états

financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

De plus et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs et comme indiqué dans la note « 1-2 **Objet social** », la société TUNIS RE a lancé depuis le 1^{er} janvier 2011 une structure RETAKAFUL. Comme autorisé par le conseil d'administration du 11 novembre 2010, le contrôle shariatique de cette structure est assuré par un shariaa supervisor. TUNIS RE compte intégrer ces opérations parmi son objet social en modifiant ses statuts au cours de la prochaine assemblée extraordinaire qui se tiendra le 05 juin 2012.

Tunis, le 24 Mai 2012

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Messieurs les Actionnaires de Tunis Ré,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- conventions réglementées (hors Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants)

Nous avons l'honneur de vous informer que votre conseil d'administration ne nous a avisés d'aucune opération conclue par la société Tunis Ré avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champ d'application de ces articles.

II- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

- 1- Les émoluments bruts servis au Président Directeur Général pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 se sont élevés à 152 748 dinars (y compris les avantages en nature) soit un salaire net qui s'élève à 6 000 dinars par mois. Ces émoluments englobent un montant de 21 000 dinars nets qui correspond à la prime de productivité de l'exercice 2010.
- 2- Les jetons de présence revenant aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011 ont totalisé un montant brut de 48 000 dinars.

Tunis, le 24 Mai 2012

La Générale d'Audit et Conseil
Chiheb GHANMI
Associé

